

Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16797 / 109365
Bacab S.A., 1450 Ste-Croix
Extrusion et tressage – Laboratoire – Bobinage – Mécanique – Logistique – Fours
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 6 F
17.10.2010–31.10.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16799 / 100676
Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1618 Châtel-St-Denis
offset, cartonnage, boîtes à cape, maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 20 F
01.11.2010–31.10.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16796 / 100721
Schenk SA, 1180 Rolle
Vendanges: réception de la vendange, pressoir et encavage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H, 6 F
05.09.2010–30.09.2013 (Renouvellement)
- 10-16813 / 102152
SOGEP Société Genevoise des Pétroles, 1214 Vernier
Surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée –
Rhône SPMR/Sappro
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

3 août 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail